

**78 | MONTESSON** Alors que la justice a suspendu mardi l'arrêt de préfet des Yvelines instaurant le QR code à l'entrée de 14 grands centres commerciaux, les avis des clients autour de cette décision divergent.

# Le sursis du pass sanitaire fait débat

ZAHRA DOUCHE

**ÊTRE OBLIGÉ** de se vacciner pour acheter du lait ? L'idée peut surprendre mais c'est bien ce qui a dû faire Aimée. Cette habitante de Sartrouville, qui a pour habitude de faire ses courses alimentaires au Carrefour de Montesson (Yvelines), est réticente au vaccin. Pourtant, elle est allée se faire injecter une première dose après avoir été reboulée à l'entrée du centre commercial lundi : « Je me suis fait vacciner mercredi, dit-elle, justificatifs à l'appui. Ma fille de 3 ans avait besoin de lait en urgence mais je n'ai pas pu en acheter ici. J'ai donc sauté le pas pour ne plus être angoissée ».

## « On aurait dû le garder »

Comme elle, les habitués du centre commercial sont nombreux à être soulagés de la suspension de l'arrêt pré-factoral qui a pris effet mardi, dans les 14 grands centres commerciaux que compte le département. Une exception française, car le pass est en core réclamé à l'entrée des galeries marchandes les plus importantes en Ile-de-France et dans le sud de l'Hexagone. « C'est une très bonne idée, on a besoin de se nourrir », souffle Marie-Thérèse, une habitante de Montesson.



LP.20

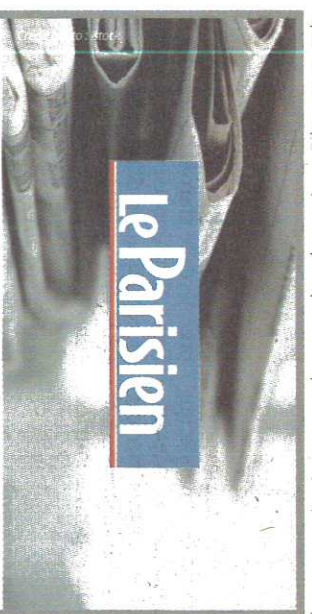
**Pour beaucoup,** « on aurait dû le garder ». En effet, le centre commercial accueille chaque jour les Yvelinois venus faire leurs achats de première nécessité. L'entrée en vigueur du pass sanitaire apparaît alors comme une entrave à la « liberté fondamentale d'aller et venir ».

Le constat est le même pour Hanane. Cette mère au foyer, accompagnée de ses deux enfants, voit d'un bon œil la suspension du pass sanitaire. « Pour aller faire ses courses, c'est quand même plus pratique... D'autant plus que c'est la rentrée, les parents ont besoin d'achever les fournitures scolaires de leurs enfants. » Comme Aimée, elle aussi a pris la décision de se vacciner afin

d'éviter une vie « contraignante ». Elle attend par ailleurs une troisième injection. D'autres clients avancent l'argument de la mobilité. « S'il était maintenu ici, les personnes vulnérables comme les seniors, auraient été obligés d'aller ailleurs, c'est

mais ils n'y échapperont pas », abonde José, détenteur du précieux sésame. Mais des avis positifs vis-à-vis du pass sanitaire et de la vaccination, des réfractaires subsistent. À l'image d'un cousin de Montesson venu faire leurs courses : « Le pass sanitaire, c'est n'importe quoi, alors on dit bravo aux deux avocats pour leur prouesse. Et pour Tatiana, âgée de 19 ans, cette suspension signe d'un retour à une certaine liberté. « On ne sera pas obligé de faire la queue et la population ne sera plus divisée en deux », affirme-t-elle. Pour l'heure, la préfète des Yvelines dispose de quinze jours pour faire appel devant le Conseil d'État. C'est derrière étude la question des services du ministère de la Santé et des Solidarités ainsi que le ministère Intérieur. ■

## Annonces 78 JUDICIAIRES & LÉGALES



### Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Paiement 100% sécurisé

Affichage en temps réel

Rdv sur [leparisienannonces-legales.fr](http://leparisienannonces-legales.fr)

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2021 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 - 75 - 77 - 78 - 81 - 82 - 83 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales est définie par l'arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 7 décembre 2020 et est la suivante : 14116 HT - Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) 14116 HT - Société en nom collectif (SNC) 21916 HT - Société à responsabilité limitée (SARL) 14116 HT - Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ») EURL) 12416 HT. Annonces judiciaires et légales hors Constitution des sociétés commerciales : 14116 HT.

### Enquête publique COMMUNE DU VESINET

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE N°1 RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DU VESINET**  
Par arrêté n° 2021- 47 en date du 11 août 2021, le Maire du Vesinet a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision du Règlement Local de Publicité (RLP) du Vesinet.

Par décision NE219000053/78 du 15 juillet 2021, M. Michel Gasquet, architecte-urbaniste, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles, en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du Vesinet - Hall de l'Hôtel de Ville - 60 boulevard Carnot, pendant 31 jours consécutifs du mercredi 15 septembre à 8h30 au vendredi 15 octobre 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (le lundi de 13h30 à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 8h30 à 12h).

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier de projet, d'enquête publique sur le site internet de la Ville (<http://www.levesinet.fr>), sous format papier dans le hall de la mairie et sur un poste informatique dédié à cet effet, à la mairie du Vesinet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (hors jours fériés).

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et parapiné par le Commissaire-Enquêteur. Il pourra également adresser ses observations et propositions écrites au Commissaire-enquêteur durant toute la durée de l'enquête par voie postale à la mairie à l'adresse suivante : Monsieur le

Commissaire-Enquêteur - Enquête publique révision du Règlement Local de Publicité - Hôtel de Ville - 60 boulevard Carnot - 78115 Le Vesinet cedex et par courriel électronique à l'adresse suivante : [RLP@vesinet.fr](mailto:RLP@vesinet.fr)

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, lors de permanences, dans le hall de la mairie du Vesinet, aux dates suivantes :  
- Jeudi 15 septembre de 14h00 à 17h00 ;  
- Samedi 24 septembre de 9h00 à 12h00 ;  
- Mardi 5 octobre de 14h00 à 17h00 ;

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai de 30 jours à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique, et seront consultables sur le site internet de la Ville <http://www.levesinet.fr>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre Ier de la loi du 17 juillet 1978.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et du rapport du Commissaire-enquêteur sera soumis à l'approbation du Conseil municipal.

### Vente aux Enchères

Formalités des sociétés  
publicité légale et judiciaires  
avis administratifs  
avis d'enquêtes publiques

### Ventes immobilières aux enchères publiques

Actualité des ventes aux enchères publiques  
[www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)

Contact : Agence Ferrari - 7, rue Sainte-Anne  
75001 PARIS - [agence@ferrari.fr](mailto:agence@ferrari.fr) - T. 01.42.96.05.50

**78** Vente aux enchères Publiques au Palais de Justice de **VERSAILLES** (78) 5 place André Mignot le **MERCREDI 06 OCTOBRE 2021 à 9 h 30** - EN UN SEUL  
**UN APPARTEMENT à CARRIERES SOUS POISSY (78995) 40 Rue Paul Cézanne** au 2<sup>ème</sup> étage (occupé), De 3 pièces principales (53,35 m²). AVALCON et GARAGE  
**Mise à Prix : 15.000,00 €**  
Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du Bâtonnier Séquent de 3000 € outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant s'indique par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par ministère d'un Avocat du Barreau de VERSAILLES

Pour tous renseignements, s'adresser :  
Au Cabinet de **M<sup>re</sup> EISA GUEILHERS**, 21 rue des Etats Généraux  
VERSAILLES - 78000 - Tél. **01.88.60.37.37**. Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES et au Cabinet de l'Avocat, où il peut être consulté - [www.ferrari.fr](http://www.ferrari.fr)  
**VISITES SUR PLACE** par la **SEIARL HELDT CLAUSE LE MARECQ** le **1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021 DE 9H À 11H ET DE 12H À 14H**.

**Le Parisien**  
Les plus belles offres immobilières sont sur notre site avec nos ventes aux enchères publiques  
[www.leparisien.fr/ferrari/](http://www.leparisien.fr/ferrari/) **TÉLÉ**